

**SERVICE ADRESSAGE**

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h00

PÔLE DEVELOPPEMENT DURABLE  
Direction de l'Aménagement du Territoire

Vous pouvez effectuer vos demandes par mail au :  
E-mail : [serviceadressage@com-saint-martin.fr](mailto:serviceadressage@com-saint-martin.fr)

## INSCRIPTION SCOLAIRE :

Liste des pièces obligatoires (copie + originale) à fournir pour une attestation d'adressage

### Vous êtes locataire

- Pièce d'identité ou passeport
- Contrat de location
- Dernière quittance de loyer **ou** une attestation signée du bailleur précisant le nombre de mois de loyer impayé avec copie de son passeport ou pièce d'identité
- Dernières factures **d'EAU et d'ÉLECTRICITÉ**
- Avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente
- Déclaration de l'année en cours (Juin à Sept.)
- Copie complète du livret de famille ou extrait de naissance
- Jugement de l'exercice de l'autorité parentale du Juge aux affaires familiales si vous n'êtes pas le parent de l'enfant

### Vous êtes propriétaire

- Pièce d'identité ou passeport
- Titre de propriété **OU** Taxe foncière **OU** Document H1 ou H2
- Dernières factures **d'EAU et d'ÉLECTRICITÉ**
- Avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente
- Déclaration de l'année en cours (Juin à Sept.)
- Copie complète du livret de famille ou extrait de naissance
- Jugement de l'exercice de l'autorité parentale du Juge aux affaires familiales si vous n'êtes pas le parent de l'enfant

### Si vous êtes hébergé(e)

*Selon la situation de l'hébergeant* : l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus avec

- Pièce d'identité de l'hébergé(e)
- Attestation d'hébergement **FORMULAIRE à retirer au service**
- Autres courriers au nom du demandeur avec l'adresse de l'hébergeant
- Avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente
- Déclaration de l'année en cours (Juin à Sept.)
- Copie complète du livret de famille ou extrait de naissance
- Jugement du Juge aux affaires familiales si vous n'êtes pas le parent de l'enfant

### S'il s'agit d'un logement appartenant à la famille

Il faut des documents justifiant le lien de parenté (livret de famille, extrait de décès, etc.)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**